

**Monsieur Gilbert GALÉRON**

Président de l'Association

MON NOM ACCENTUÉ

7 rue Gaston RAMON

29200 BREST

Date 11 MARS 2019

N/Ref. : DDO/DOPP/DGB – D – 2019 - 1076

Monsieur le Président,

J'ai effectivement le plaisir de vous confirmer que la prise en compte des caractères diacritiques français sur la carte Vitale est effective pour tous les assurés relevant du régime général de l'Assurance Maladie.

Elle se réalise conformément à la procédure précisée dans mon précédent courrier.

Il se peut que, ponctuellement, des problèmes techniques aient pu être rencontrés, en particulier au début de la mise en œuvre. Ils sont maintenant tous réglés et j'invite vos adhérents gérés par les CPAM du régime général à réitérer leur demande.

Pour les travailleurs indépendants, leur intégration dans les outils de gestion du régime général sera effective en 2020 leur permettant ainsi de bénéficier également de la présence des caractères diacritiques sur leur carte Vitale.

En revanche, la gestion de la protection santé, et donc de la carte Vitale, des agriculteurs et salariés du monde agricole relève de la Caisse Centrale de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA). Je vous invite à prendre directement l'attache de ce régime concernant la mise en œuvre des caractères diacritiques dans leur système d'information.

S'agissant de la MGEN, cette mutuelle gère le régime obligatoire d'assurance maladie des fonctionnaires de l'Education Nationale dans le cadre d'une délégation de gestion du régime général. Elle dispose de son propre système d'informations distinct de celui des CPAM. J'adresse à cette mutuelle votre courrier en lui demandant de bien vouloir vous apporter ses éléments de réponse.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Délégué aux Opérations



Pierre PEIX